

**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**Note de présentation brève et synthétique**

**I. Éléments de contexte et balance générale.**

Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022, établi conformément aux règles de forme et de fond prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14, reprend les éléments essentiels abordés lors du débat d'orientations budgétaires. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 28,70 millions €, la section d'investissement à 9,85 millions €.

**II. Niveau de l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette du CA**

	2020	2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	26 081 647 €	25 849 605 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	23 553 341 €	24 003 098 €
<b>Epargne de gestion</b>	2 528 306 €	1 846 507 €
<b>Intérêts de la dette</b>	351 658 €	321 424 €
<b>Epargne brute ou CAF</b>	1 983 485 €	1 576 173 €
<b>Remboursement Capital de la dette</b>	1 437 406 €	1 523 698 €
<b>Epargne nette</b>	546 079 €	52 475 €

**III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement**

**Les dépenses de fonctionnement**

Le budget 2022 confirme les efforts de la commune dans la rationalisation et l'optimisation de ses charges de gestion avec une légère baisse à périmètre comparable.

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2021	Propositions nouvelles	évolution
011	Charges à caractère général	6 093 479,09	6 224 944,28	2,16%
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 598 606,00	17 295 097,00	-1,72%
014	Atténuations de produits	65 000,00	124 000,00	90,77%
65	Autres charges de gestion courante	1 800 417,00	1 630 045,00	-9,46%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>25 557 502,09</b>	<b>25 274 086,28</b>	<b>-1,14%</b>
66	Charges financières	311 448,72	279 873,92	-10,66%
67	Charges exceptionnelles	76 201,00	82 300,00	8,00%
022	Dépenses imprévues	25 000,00	60 000,00	20,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>25 970 151,81</b>	<b>25 696 260,20</b>	<b>-1,21%</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 232 722,12	2 269 155,73	2,00%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	977 136,69	774 827,92	-20,84%
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 209 858,81</b>	<b>3 043 983,65</b>	<b>-4,95%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>29 180 010,62</b>	<b>28 740 243,85</b>	<b>-1,62%</b>

La Ville de Roissy-en-Brie affiche pour le vote du Budget Primitif (BP) 2022 un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à 25,69 millions €.

**Les charges à caractère général (chapitre budgétaire 011) sont à 6,22 millions € en hausse**

## **de 2% par rapport au BP 2021**

La crise COVID, dont un effet est encore anticipé dans le Budget Primitif 2022, impacte la comparaison avec le BP de l'année 2021.

Au compte 60612, la principale dépense est « énergie électricité » pour 946 856,28 €, en hausse par rapport au CA (879.643,63 €).

Au compte 60623, la ligne alimentation (principalement la restauration scolaire) est estimée à 900 000€ (CA : 833 637,94).

Au compte 6247, la ligne de transport collectif augmente sensiblement du fait de l'oubli, en 2020, de l'inscription de la prise en charge des cartes Imagine R. Cet oubli a été régularisé par virement de crédit.

Certaines lignes augmentent avec la reprise à la normale des activités comme par exemple la ligne 6042 (BP 2022 347 495,00€ : saison culturelle, activités des centres de loisirs etc.).

## **Les charges de personnel, frais assimilés (chapitre 012) sont à 17,295 millions € en baisse de 1,72% par rapport au BP 2021**

2022 étant une année d'élections, elle comprend 52 000 € de frais d'organisation de personnel liés à l'organisation des scrutins électoraux.

Il faut ajouter 130.000 € pour couvrir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à + 0,8% de la masse salariale.

L'augmentation de la masse salariale est également impactée par l'évolution nationale prévue pour les grilles de catégorie C (C1, C2 et C3), agents de maîtrise et agents de police municipale, du fait de l'augmentation de la valeur du SMIC au 1er octobre 2021 et au 1er janvier 2022 (60.000€) et de la prime inflation versée en janvier 2022, évaluée à 37 600 €.

A noter que dans la loi de Finances, il n'y a pas de revalorisation indiciaire pour la cinquième année consécutive.

Par ailleurs, le plan pluriannuel de mise en stages se poursuit ; il manifeste une volonté de valoriser les agents communaux de Roissy-en-Brie dont la manière de servir est jugée très satisfaisante mais il répond également à la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires.

Enfin, la collectivité participe financièrement à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance. Le montant de la participation pour la santé mutuelle et prévoyance est de 24.901 €.

La prime annuelle des agents sera de 495.000 €, le CIA (complément indemnitaire annuel) de 74.839 €.

La GIPA (Indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est estimée à 4.138 €.

Enfin, ce chapitre comprend la contribution au Comité National d'Action Sociale pour les agents du service public local (CNAS) pour 92.000 €, 80.000 € de médecine préventive et honoraires médicaux et 63 248 € de cotisations SOFCAP d'assurance du personnel pour couverture des risques d'Accident du Travail, Maladie professionnelle et Décès.

**Les atténuations de produits (chapitre 014)** sont à 124 000 € en hausse de 90% par rapport au BP 2021 du fait de la contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources

intercommunales et communales). En effet la ville est passée contributrice du FPIC en 2022, perdant une recette et générant une dépense supplémentaire inscrite au compte 739223 pour 124.000€).

**Le chapitre 65** relatif aux subventions est en recul de 9% du fait de la légère diminution de la subvention au CCAS (qui, grâce à une réorganisation, a maîtrisé ses frais de structure) et d'une nouvelle répartition entre les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles inscrites au chapitre 67.

Au sein de ces chapitres, quelques imputations ont changé à la demande de la Trésorerie 6515/6518 et 6553/65548.

Au compte 6541 les créances en non-valeur sont en baisse 6.000€), tout comme les créances éteintes (5.000€) et ce, suivant les préconisations de la TP,

Au niveau du chapitre 66 des frais financiers, la diminution de 10% provient de 3 facteurs :

- à périmètre constant d'emprunts, les intérêts diminuent car ils sont dégressifs car remboursés avant le capital,
- les nouveaux emprunts ont des taux plus bas que le taux moyen de la dette.
- le désendettement progressif de la ville avec un encours désormais à 15 305 921 €.

**Le chapitre 67** est en légère augmentation du fait d'une nouvelle répartition entre les subventions de fonctionnement inscrites au chapitre 65 et les subventions exceptionnelles inscrites au chapitre 67.

Au niveau des opérations d'ordre, à noter le virement à la section d'investissement à hauteur de 2.269.155,73 €.

### Les recettes de fonctionnement.

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2021	Propositions nouvelles	évolution
013	Atténuations de charges	55 000,00	20 000,00	-63,64%
70	Produits services, domaine et ventes div	2 244 400,20	2 309 676,00	2,91%
73	Impôts et taxes	16 109 620,66	16 503 061,34	2,44%
74	Dotations et participations	7 089 185,00	7 289 094,40	2,82%
75	Autres produits de gestion courante	266 005,00	313 253,00	17,76%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>25 764 210,86</b>	<b>26 435 084,74</b>	<b>2,60%</b>
76	Produits financiers	35 596,00	28 746,00	-19,24%
77	Produits exceptionnels	110 090,00	71 980,00	-34,62%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>25 909 896,86</b>	<b>26 535 810,74</b>	<b>2,42%</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	283 411,80	156 862,17	-44,65%
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>283 411,80</b>	<b>156 862,17</b>	<b>-44,65%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 193 308,66</b>	<b>26 692 672,91</b>	<b>1,90%</b>

La Ville de Roissy-en-Brie affiche, pour le vote du Budget Primitif (BP) 2022, un niveau de recettes réelles de fonctionnement à 26.53 millions €.

**Le chapitre 013** d'atténuations de charges regroupe des comptes de remboursements de charges salariales, en provenance de la Sécurité sociale et de l'assurance statutaire du personnel (20.000 €)

**Concernant les recettes du chapitre 70 des redevances et droits des services à destination des usagers (2.309.676 €),** il est envisagé une hausse par rapport au BP précédent tablant sur une reprise de l'activité.

**En matière de taxes au chapitre 73,** la variation physique des bases ne sera connue que fin mars, après réception de la notification, néanmoins, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3.4 % porte la ligne 73111 à 13.700.000 €

En application des engagements politiques pris, les recettes 2022 se basent sur des taux toujours inchangés :

- Taxe sur le foncier bâti : 29.15 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.08 %

En matière de développement urbain, les incertitudes sur le maintien du marché immobilier malgré un redressement en fin d'année 2021 expliquent le maintien à 920.000 € de la taxe additionnelle aux droits de mutation du compte 7381 (1.052.751,39 € réalisé au CA 2021).

Par ailleurs, la commune continue de bénéficier des dispositifs de péréquation. En effet, le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) au compte 73222, est fixé à 1.017.768 €. En revanche, elle ne bénéficie plus du FPIC (compte 73223) et devient même contributrice.

**Les participations au chapitre 74,** au compte 7478 de la CAF et autres organismes sont attendues à 1.332.794 € dues à la reprise des activités diverses.

Du côté des dotations, les recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au compte 7411 est stable à 3.636.250 €, la DSU est estimée à 1.195.379 €, et la DNP à 319.350 €

**Au chapitre 75,** une recette de 48.477 € au compte 7588 correspond au remboursement des charges locatives.

Dans un contexte d'incertitudes sur le devenir des recettes fiscales et des recettes des services en raison de la crise COVID, la Ville continue dans ses efforts de gestion pour stabiliser les dépenses à un niveau compatible avec la crise en cours. La conséquence en est un maintien des marges de manœuvre pour financer une politique d'investissement importante.

---

## Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2021	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	328 600,00	69 992,59	405 128,30
21	Immobilisations corporelles	2 673 786,59	1 056 530,72	2 351 587,00
23	Immobilisations en cours	65 800,00	17 994,30	47 500,00
	opérations d'équipement	1 735 258,00	1 602 454,57	1 754 669,02
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 803 444,59</b>	<b>2 746 972,18</b>	<b>4 558 884,32</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 539 916,89	0,00	1 651 880,43
27	Autres immobilisations financières	4 955,51	0,00	4 955,51
020	Dépenses imprévues	25 000,00		0
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 569 872,40</b>	<b>0,00</b>	<b>2 156 835,94</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 373 316,99</b>	<b>2 746 972,18</b>	<b>6 715 720,26</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	283 411,80		156 862,17
041	Opérations patrimoniales	433 214,11		234 736,01
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>716 625,91</b>		<b>391 598,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 089 942,90</b>	<b>2 746 972,18</b>	<b>7 107 318,44</b>

**Les dépenses du chapitre 16** liées au remboursement du capital de la dette atteindront, en 2022, 1.651.880,43 €.

**Le chapitre 20** d'immobilisations incorporelles est estimé à 405.128,30 € avec notamment, sur le compte 2031 d'études une augmentation des frais d'études liées aux frais d'études de la salle de boxe et tennis de table ainsi que de l'école du quartier plein sud.

**A noter au chapitre 21**, une inscription de 2.351.587 €

Cela correspond notamment à la rénovation des voiries du quartier de l'espérance (724.000 €) ; le remplacement de jeux extérieurs (44 600 €) ; la création parking du château d'eau (276 000 €) ; l'extension du réseau de vidéo protection (182 585 €) ; frais d'étude dans le cadre du programme ACTEE - ensemble des bâtiments communaux (70.000 €) ; remplacement des standards téléphoniques (170.000 €) ; acquisition d'un logiciel de traitement électronique du courrier (30.000 €) etc. ...

**Au chapitre 13**, le remboursement du PUP à Kaufman (500.000 €) avec en face, la recette du nouveau PUP à 654.500 € au compte 1348.

**Le chapitre 23 d'immobilisations en cours** est fixé à hauteur de 47.500 € (il s'agit d'avances versées sur les travaux).

Au niveau des opérations d'ordre, le 040 est fixé à 156.862,17 €, au 041 à 234.736,01 €.

## Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2021	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 407 432,97	1 084 413,00	1 362 478,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 333 334,00	0,00	1 400 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 740 766,97</b>	<b>1 084 413,00</b>	<b>2 762 478,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	456 657,50	0,00	576 060,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	223 781,79	0,00	1 700 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 219,00	0,00	16 219,00
27	Autres immobilisations financières	233 226,51	0,00	259 149,36
<b>Total des recettes financières</b>		<b>929 884,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 551 429,14</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 670 651,77</b>	<b>1 084 413,00</b>	<b>5 313 907,04</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 232 722,12		2 269 155,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	977 136,69		774 827,92
041	Opérations patrimoniales (4)	433 214,11		234 736,01
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 643 072,92</b>		<b>3 278 719,66</b>

Afin de financer les nouvelles dépenses d'investissement en 2022, la commune peut compter sur :

- Un autofinancement (marges de manœuvre dégagées de la section de fonctionnement) de 2.887.121,48 €.
- Un FCVTA d'un montant de 472.936,78 €
- Des subventions d'investissement de 1,36 millions € dont 4.000 € d'amendes de police, et de subventions diverses du FIPD (sécurisation des bâtiments scolaires, de la région (équipements sportif de proximité et la DSIL (rénovations énergétiques et la création du parking du château d'eau)
- Du Projet Urbain Partenarial (PUP) pour 654.500 € au compte 1348.

C'est ainsi que la commune affichera un emprunt d'équilibre de 1,4 millions € au compte 1641, qu'elle compte d'ailleurs éviter de mobiliser entièrement selon le niveau de réalisation des dépenses.

**Le chapitre 27 d'autres immobilisations financières** est fixé à 259.149,36 € avec notamment au compte 2764, une somme de 48 392,85€ liée à la dissolution du SYMVEP.

#### **IV. La dette**

Au BP 2022, sont inscrits :

- Au compte 66111 des intérêts à hauteur de 293.640,49 €
- Au chapitre 16 – dépenses, 16.651.880,43 € de remboursement en capital de la dette
- Au compte 16 – recettes, un emprunt d'équilibre de 1.400.000 €

L'encours de la dette :

Capital restant dû au 01/01/2022	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 305 921 €	1.96 %	10 ans et 3 mois	5 ans et 5 mois	24

## V. Les priorités du budget 2022

### L'éducation : pour la réussite éducative des jeunes Roisséens

#### ○ **Restauration scolaire :**

Depuis quelques années, la ville a retenu, dans le cadre d'un marché très ambitieux, un prestataire de restauration qui propose des repas qui vont au-delà des exigences de la loi Egalim. Nous sommes aujourd'hui à 73 % de produits bio ou locaux proposés.

#### ○ **Les classes de découvertes et les séjours.**

La ville encourage les départs en classes de découverte et en séjours de vacances qui incitent les enfants à s'ouvrir aux autres. De plus, ils permettent à tous de vivre la même expérience, de créer du lien et de lutter contre les inégalités sociales. En 2022 ; 11 classes partiront en classe de neige. Le service enfance organisera 2 séjours (hiver - été) et 3 mini-séjours. Cela représentera une dépense de 215 650 € au chapitre 011.

Le service jeunesse organisera 2 séjours (1 en hiver et un en été), 3 mini-séjours et 1 chantier international. Cela représentera une dépense de 40 000 € au chapitre 011. A cela, il faut ajouter des dépenses en frais de personnel.

- La politique de soutien aux projets des jeunes
- La politique jeunesse sera poursuivie avec un nouveau dispositif complétant les bourses à projets et l'aide au permis de conduire : l'opération sac à dos, pour financer des projets de vacances. Le financement des projets est estimé à 10 000 €.

#### ○ **Le financement des projets pédagogiques**

Depuis plusieurs années, la ville finance les projets pédagogiques des écoles. Ceux-ci sont travaillés par les équipes enseignantes puis présentés à la ville pour obtenir les financements. Les projets sont sélectionnés en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale, 20.000 € sont alloués. Par exemple, sont régulièrement financés des spectacles, des sorties, des interventions pédagogiques etc... Cela complète le budget de fonctionnement (fournitures, livres, pharmacie etc...) alloué aux écoles qui s'élève à 114 350 €.

### **La politique sociale de la ville**

Plus que jamais, avec la crise sanitaire et économique que nous traversons, la politique sociale est au cœur des préoccupations de la municipalité. Rappelons que le CCAS dispose des principales prérogatives en matière d'action sociale, néanmoins, d'autres actions sont menées par les services de la ville.

#### ○ **Le centre social et culturel des Airelles**

Le budget de fonctionnement du centre social (hors personnel) s'élèvera à 29 655 €. Il financera toutes les activités du centre social et culturel en direction des familles (accompagnement à la scolarité, café des parents, REAAP, soutien à la parentalité, etc...), des sorties et loisirs pour tous, de la ludothèque, des ateliers et manifestations diverses.

La Maison France service, située au centre social est un véritable outil de lutte contre les

inégalités. Labellisée depuis le 8 février 2021, elle a accompagné près de 1500 personnes dans des démarches. A noter, le recrutement d'un conseiller numérique pour lutter contre l'exclusion numérique dont certains peuvent être victimes.

### L'environnement et le cadre de vie

En 2022, la ville concourra pour l'obtention de la troisième fleur au concours des villes et villages fleuris, les dépenses de fonctionnement liées au fleurissement et à l'entretien des espaces verts, sont estimées à 436 050 €.

Depuis plusieurs années, la ville a mis l'accent sur la propreté avec notamment la création du Service d'Intervention Rapide (SIR). Le budget de fonctionnement de la propreté s'élève à 160 535 €.

### Le sport

La ville entend poursuivre sa politique sportive ambitieuse avec un budget alloué aux subventions pour les associations sportives de 243.374 €. Le sport pour tous est un engagement fort, pris par la municipalité. Ainsi, la ville favorise la pratique du sport à des tarifs très compétitifs par le biais de l'école multisports et sports loisirs. Le budget de fonctionnement du sport représente environ 91 465 € environ avec 3.100 adhérents à des associations sportives.

### La culture et l'évènementiel

Le budget de la culture s'élève à 338 700 € euros avec notamment l'organisation d'une saison culturelle mais aussi de belles rencontres et manifestations comme la RUN COLOR.

### La sécurité

L'année 2022 verra le renforcement de l'équipe avec l'arrivée d'une brigade cynophile et la poursuite du déploiement des caméras de vidéo protection.

Par ailleurs, avec 4.55 millions € de dépenses d'équipement, la Ville s'engage pour des projets pérennes, structurants et modernes (nouvel équipement de boxe et tennis de table, école du quartier plein sud, rénovation de voiries etc...).

## VI. Principaux ratios

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
20354810.00	24008296.00	1044.07	1223.38

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1120.49	1212.00
2	Produit des impositions directes/population	597.39	670.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1157.10	1405.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	318.57	301.00
5	Encours de dette/population	667.42	1018.00
6	DGF/population	224.61	202.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	67.31	62.40
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102.97	93.40
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27.53	21.40
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	57.68	72.40



## VII. Effectifs et charges de personnels

RADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	103,00	0,00	103,00	72,00	8,00	80,00
FILIERE TECHNIQUE (c)	210,00	0,00	210,00	149,00	36,00	185,00
FILIERE SOCIALE (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO- SOCIALE(e)	27,00	1,00	28,00	15,00	1,00	16,00
FILIERE MEDICO- TECHNIQUE (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)	2,00	8,00	10,00	2,00	7,00	9,00
FILIERE CULTURELLE (h)	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)	93,00	47,00	140,00	53,00	63,00	116,00
FILIERE POLICE (j)	22,00	0,00	22,00	11,00	0,00	11,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	459,00	58,00	517,00	304,00	116,00	420,00